



# MAIRIE D'YMONVILLE

## COMpte RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze décembre à 20h30,  
Le Conseil Municipal légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Laurent CASSONNET, Maire.

<b><i>DATE DE CONVOCATION</i></b>	Le 7 décembre 2021
<b><i>PRESENTS</i></b>	M. Laurent CASSONNET (Maire), M. Fabien EUGENE (2 <sup>ème</sup> adjoint), Mme Kathy SUBILLEAU, M. David KAMMER, M. Edouard BRETON, M. Joël BRULE, M. Bernard DECARRIERE
<b><i>ABSENTS EXCUSES</i></b>	Mme Ophélie DEROSIER donne pouvoir à M. Laurent CASSONNET M. Laurent DELARUE donne pouvoir à M. Joël BRULE
<b><i>ABSENTS</i></b>	M. Frédéric COUDIERE (1 <sup>er</sup> adjoint), M. Pascal CANARD
<b><i>NOMBRE DE MEMBRES</i></b>	En exercice 11 Présents 7 Votants 9
<b><i>SECRETAIRE DE SEANCE</i></b>	Mme Kathy SUBILLEAU
<b><i>SESSION</i></b>	

### ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 octobre 2021
2. Tarifs locations des salles polyvalentes et matériels 2022
3. Tarifs concessions cimetière communal 2022
4. Tarifs du service de l'eau 2022
5. Ouverture budgétaire investissements 2022
6. Compte rendu de la rencontre avec M. Le Président de la CCCB
7. Projets travaux 2022
8. Divers
9. Clôture de séance

Monsieur le Maire fait appel à candidature pour le poste de secrétaire de séance.  
Mme Kathy SUBILLEAU accepte le poste.

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs qu'il a en sa possession :

- Mme Ophélie DEROSIER donne pouvoir à M. Laurent CASSONNET
- M. Laurent DELARUE donne pouvoir à M. Joël BRULE

7 membres du conseil municipal sont présents. Le conseil municipal peut valablement délibérer.

## 1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2021

Aucune remarque n'étant faite, le compte rendu du conseil municipal du 25 octobre 2021 est adopté à l'unanimité.

## 2- TARIFS LOCATIONS SALLE DES FETES ET MATERIELS 2022

*Délibération 2021-12-01*

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de maintenir les tarifs des locations de la salle des fêtes et du matériel à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de fixer les tarifs à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 suivant le tableau ci-dessous :

LOCATIONS DE LA SALLE POLYVALENTE ET MATERIELS				
Tarifs en vigueur à partir du 1er janvier 2022				
en €	SALLE DES FETES			
	sans chauffage		avec chauffage *	
	commune	hors commune	commune	hors commune
CAUTION 1 500 €				
Forfait Week-end (Sans location du Bar)	300,00	450,00	420,00	570,00
Forfait Week-end (Avec location du Bar)	370,00	520,00	490,00	640,00
vin d'honneur	90,00	110,00	135,00	150,00
assemblée générale	0,00	110,00	0,00	150,00
réunion d'association	0,00	110,00	0,00	150,00
réunion professionnelle	270,00	270,00	330,00	330,00
Si des dégradations en tout genre se sont déroulées, les frais de nettoyage et de réparations seront déduits du montant de la caution.				
* Le chauffage est obligatoire du 1er novembre au 31 mars				
Location du matériel : (Caution de 50 €)				
chaises grises :				0,30 € la chaise
tables de 4 mètres				9,50 € la table
tables de 1,60 mètres				6,00 € la table
tables ovales (12 personnes)				14,00 € la table
chaises vertes				gratuit
Livraison				15,00 € FORFAIT

### 3- TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE COMMUNAL 2022

**Délibération 2021-12-02**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir les tarifs des concessions dans le cimetière communal à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, à savoir :

	<b>TARIFS 2022</b>
<b>CONCESSION TRENTENAIRE</b>	<b>440 €</b>
<b>CONCESSION CINQUANTENAIRE</b>	<b>550 €</b>
<b>CAVURNE TRENTENAIRE (60 x 60 cms)</b>	<b>600 €</b>

Après débat, le conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les tarifs des concessions dans le cimetière communal à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

### 4- TARIFS SERVICE DES EAUX 2022

**Délibération 2021-12-03**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les tarifs du service de l'eau pour l'année 2022, à savoir :

<b>PRIX DE L'EAU</b>	<b>TARIFS 2022</b>
<b>Prix du m3</b>	1.15 €
<b>ABONNEMENT AUX SERVICES</b>	
<b>Alimentation Section de 15 mm</b>	11.50 €
<b>Alimentation Section de 20 mm</b>	13.50 €
<b>Alimentation Section de 25 mm</b>	18.00 €
<b>Alimentation Section de 30 mm</b>	21.50 €
<b>Alimentation Section de 40 mm</b>	33.00 €
<b>Alimentation Section de 50 mm</b>	41.50 €
<b>BRANCHEMENT</b>	2 300.00 € jusqu'à 6 mètres
	180 € pour chaque mètre supplémentaire

Après débat, le conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** les tarifs du service de l'eau pour l'année 2022.

### 5- OUVERTURE BUDGETAIRE INVESTISSEMENTS 2022

**Délibération 2020-12-04**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1612-1, Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour qu'il l'autorise à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement sur les budgets 2022, dans la limite du quart des crédits ouverts en 2021.

BUDGET COMMUNE			BUDGET EAU		
Chapitre	BP 2021	1/4 Crédits	Chapitre	BP 2021	1/4 Crédits
20	2 400 €	600 €	21	278 604 €	69 951 €
204	88 640 €	22 160 €			
21	130 126.86 €	32 531.71 €			

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

## **6- COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE AVEC M. LE PRESIDENT DE LA CCCB**

Ce point est retiré du fait de l'annulation de la rencontre.

## **7- PROJET TRAVAUX 2022**

Monsieur Maire rappelle que la commission des travaux s'est déroulée le samedi 27 novembre 2021 pour aborder les projets qui seront inscrits sur les budgets primitifs 2022.

- Enfouissement des réseaux aériens Rues des Ecoles et des Vignes
- Aménagements paysagers et entretien de la voirie (Revêtements, trottoirs,...)
- Renforcement du réseau d'eau potable Rues des Ecoles et des Vignes

Monsieur le Maire indique que les dates des dépôts de demandes de subventions sont les suivantes :

- DETR : 31 janvier 2022
- FDI : 4 février 2022

La sollicitation des différentes subventions aura lieu lors du conseil municipal du mois de janvier 2022.

## **8- DIVERS**

### 1) Projets éoliens

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré avec les adjoints EDF Energies Renouvelables, JPee et Valeco. Nous sommes en attente des rapports de faisabilité des projets. Il sera décidé en début d'année le choix du développeur. Un comparatif des projets sera soumis aux membres du conseil.

### 2) Coffrets gourmands pour les aînés

Monsieur le Maire informe que suite à l'annulation du repas des aînés qui était prévu le samedi 11 décembre 2021, la commande de coffrets gourmands a été effectuée. Les coffrets doivent être livrés courant janvier 2022.

### 3) Avancement des travaux BORALEX

Monsieur le Maire laisse la parole à M. Fabien EUGENE. L'entreprise effectue l'enfouissement du câble HTA sur le chemin communal le long de l'ancienne ligne de chemin de fer. Elle réalise également les accès aux 3 pylônes qui sont à renforcer.

## **TOUR DE TABLE**

**M. Edouard BRETON** rend compte de sa participation à la réunion d'Energies Eure et Loir du 30 novembre 2021.

**M. Fabien EUGENE** fait part du courrier reçu de la Communauté de Communes Cœur de Beauce dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Monsieur le Maire informe qu'il participera à la réunion des maires du 4 janvier 2022 portant sur la présentation du bilan sur les avis des Personnes Publiques Associées, les observations du public et le rapport de la commission d'enquête.

**Mme Kathy SUBILLEAU** fait part de son inquiétude sur le devenir de l'Association Familles Rurales d'Ymonville. En effet, le manque de bénévoles est récurrent. Peut-être faudra -il envisager un regroupement pour des actions communes avec les communes de Prasville et de Moutiers.

## **9- CLOTURE DE SEANCE**

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h30**